

La carte Familles nombreuses remise sur les rails

LE MONDE POUR DIRECTMATINPLUS | 14.04.08 | 07h43 • Mis à jour le 14.04.08 | 07h43

Une semaine auparavant, lors du conseil de modernisation des politiques publiques, le gouvernement avait pourtant annoncé qu'il cesserait de prendre en charge les tarifs sociaux de la SNCF. Au nom de la réduction de la dette de l'Etat, la compensation financière versée tous les ans par le gouvernement à la SNCF était donc suspendue. Pour 2008, elle se montait à 70 millions d'euros. A charge, pour la SNCF, de mettre en place un système de carte commerciale financé, non plus par les contribuables, mais par les utilisateurs du train.

Cette perspective avait fait bondir les associations familiales et les syndicats. *"La tarification famille nombreuse doit rester indépendante d'une politique commerciale, par nature changeante, soulignait le président de l'Union nationale des associations familiales, François Fondard. Le risque est grand de voir à terme les avantages de cette carte se réduire, ou n'être de fait accessibles qu'aux familles les mieux informées. Ce n'est pas aux autres voyageurs de supporter le surcoût de cette mesure."* Le syndicat Sud-Rail dénonçait, quant à lui, la disparition de ce *"petit correctif aux très grandes inégalités de notre société"*.

Face à l'"incompréhension" suscitée par cette mesure, Nicolas Sarkozy a donc décidé que l'Etat continuerait à prendre en charge les tarifs sociaux. Mais la SNCF, qui a annoncé en 2007 un bénéfice record de plus d'un milliard d'euros, ne doit pas se réjouir pour autant. Dans sa déclaration, le chef de l'Etat précise que le gouvernement tiendra *"naturellement compte"* de la compensation des tarifs sociaux dans le dividende que l'Etat actionnaire demandera à la SNCF. La dotation de 70 millions d'euros continuera donc à être versée à la SNCF mais le dividende de l'Etat diminuera sans doute du même montant... Contraint à la contre-attaque au terme d'une semaine de valse-hésitation, Nicolas Sarkozy ne s'est pas contenté d'annoncer le maintien de la carte Familles nombreuses : il a plaidé pour que la carte soit élargie aux *"situations familiales dignes d'intérêt"* comme *"les familles monoparentales et les familles modestes ayant moins de trois enfants"*. La secrétaire d'Etat à la famille, Nadine Morano, et le président de la SNCF, Guillaume Pepy, ont été chargés de préparer, en concertation avec les associations familiales et les associations d'usagers des transports, des mesures susceptibles de remédier à ces *"anomalies"*.

Créée en 1921, la carte Familles nombreuses, qui bénéficie actuellement à 2,2 millions de familles, est une vieille dame qui a du mal à s'adapter à l'air du temps. Depuis 2007, les familles recomposées qui ont la charge effective de trois enfants et celles qui ont des enfants en garde alternée peuvent en bénéficier sous certaines conditions, mais la séparation demeure un handicap. Dans une famille de trois enfants, les deux parents peuvent en bénéficier s'ils vivent ensemble mais seul celui qui a la garde des enfants peut la conserver s'ils se séparent. Ce régime plonge dans la difficulté de nombreux pères contraints de se déplacer pour voir leurs enfants alors que tous les gouvernements insistent sur le nécessaire maintien des liens avec les deux parents après la séparation.

L'élargissement aux familles de deux enfants devrait augmenter considérablement le nombre de bénéficiaires de la carte Familles nombreuses. Depuis l'accès à la contraception et à l'avortement, dans les années 1970, ce modèle a en effet été plébiscité par les Français. En trente ans, la part des couples ayant deux enfants est passée de 25 % à plus de 40 %. L'Elysée souhaite réserver la carte aux familles *"modestes"*, ce qui impliquera probablement la fixation d'un plafond de ressources, mais des dizaines de milliers de familles seront sans doute concernées.

Anne Chemin